



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Rapport final - Master en « Criminologie »

Rapport des membres de l'Agence portant sur le rapport transversal du comité d'experts

Les membres de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur ayant pris connaissance en leur séance du 1^{er} septembre 2009 du rapport rédigé par le comité d'experts chargé de réaliser une évaluation externe des trois institutions universitaires organisant un master en criminologie en Communauté française désirent mettre l'accent sur quelques éléments majeurs qui se dégagent de la lecture du rapport d'expertise. Ils désirent attirer l'attention de Monsieur le Ministre en charge de l'Enseignement supérieur sur les enseignements essentiels de cet exercice d'évaluation et sur les lignes d'action principales qui peuvent s'en dégager, tant du point de vue du pouvoir subsidiant que du point de vue des universités.

LES FORCES DE L'ENSEIGNEMENT DE LA CRIMINOLOGIE EN COMMUNAUTE FRANÇAISE

Quatre éléments particulièrement positifs doivent être soulignés, à savoir :

- la réputation et la renommée des Ecoles de criminologie belges à l'étranger ;
- le caractère interdisciplinaire, et donc riche, de la formation ;
- la compétence et l'engagement des personnels : les administratifs, véritables piliers opérationnels sur lesquels les enseignements peuvent s'appuyer et les enseignants à la réputation solidement établie en Belgique et à l'étranger ;
- la très rapide insertion professionnelle des diplômés probablement liée à l'intégration du stage dans la formation apportant un contact avec la réalité des milieux d'intervention.

LES FAIBLESSES DE L'ENSEIGNEMENT DE LA CRIMINOLOGIE EN COMMUNAUTE FRANÇAISE

Trois éléments sensibles méritent d'être particulièrement soulignés, à savoir :

- le faible nombre d'enseignants internes aux Ecoles (pas toujours stabilisés) et la grande dépendance de ces Ecoles en termes de contribution des enseignants d'autres Facultés ; la difficulté pour une petite équipe d'enseignants de couvrir tous les domaines d'enseignement tout en développant une activité de recherche pointue, et tout cela, dans un contexte financier difficile ;
- l'application variable de l'arrêté « passerelles » entre les trois institutions ; les programmes préparatoires et les dispenses accordées divergent fortement d'une institution à l'autre ;
- certaines lacunes dans la couverture de quelques disciplines (par exemple en matières criminologiques de base, au niveau de la méthodologie de recherche, en anglais/néerlandais, etc.).

LES ENJEUX ET DEFIS A RELEVER DE L'ENSEIGNEMENT DE LA CRIMINOLOGIE EN COMMUNAUTE FRANÇAISE

Certains constats formulés par les experts retiennent notre attention car ils constituent de véritables enjeux pour la poursuite et le développement de l'enseignement de la criminologie en Communauté française. Trois éléments paraissent devoir être particulièrement mis en évidence, à savoir :

- œuvrer à la stabilisation et l'élargissement du personnel enseignant des Ecoles de criminologie ;
- améliorer l'organisation et le contenu des programmes préparatoires pour offrir une meilleure formation en fonction du temps disponible dans l'année préparatoire : ils recommandent un contenu directement axé sur la criminologie comme base de la formation de master ;
- mettre en place un suivi systématique du nombre d'inscrits et de diplômés avec des indicateurs pertinents.

LES LIGNES D'ACTION POUR L'AVENIR

En mettant en évidence certaines recommandations formulées dans le rapport par le comité des experts, les membres de l'Agence désirent pointer et commenter trois éléments.

1. Même s'il n'existe pas de consensus auprès des acteurs de terrain, les experts ont recommandé d'envisager l'utilité et la faisabilité d'organiser des études de premier cycle en criminologie. La criminologie a beaucoup évolué au fil des ans. Un grade académique de bachelier préalable à la criminologie permettrait d'offrir une formation plus complète et graduelle vers la criminologie avec une spécialisation croissante au fil des années. Les avantages sont nombreux :
 - Alimenter le Master à finalité spécialisée et le Master à finalité approfondie (dimension recherche)
 - Offrir un vivier de cours pour l'année préparatoire
 - Développer l'identité professionnelle du criminologue
 - Stimuler l'offre sur le marché du travail
 - Générer un effet d'entraînement et de stimulation entre les bacheliers et les étudiants venus d'autres formations initiales

Mais l'ajout de ressources est une condition *sine qua non* au développement du premier cycle.

2. Les échanges d'étudiants sont à développer davantage. De nouveaux accords devraient se conclure, notamment avec la Communauté flamande et des universités où la criminologie s'enseigne en anglais. Cet élément de développement est important eu égard à l'objectif fixé par les Ministres européens de l'enseignement supérieur à Louvain en avril dernier : d'ici 2020, 20% des étudiants diplômés devront avoir bénéficié d'une période de formation à l'étranger.
3. Afin de permettre une meilleure spécialisation du cadre enseignant, les experts suggèrent une concertation entre institutions pour développer des cours spécialisés auxquels auraient accès l'ensemble des étudiants de criminologie. L'expérience de l'Ecole doctorale commune pourrait servir de modèle de collaboration.

En règle générale, les membres de l'Agence tiennent à souligner le fait que les réformes en cours supposent plus que jamais un développement des démarches qualité au sein des différentes institutions, inscrit dans la durée. Les experts recommandent l'exploitation de cet exercice d'évaluation : chaque institution devrait ainsi concevoir un plan de pilotage des actions à mener pour améliorer la communication et l'implication par rapport à la démarche qualité. Afin de poursuivre ces démarches de manière optimale, des moyens devront être dégagés.

Les membres de l'Agence,
Fait à Bruxelles en leur séance du 6 octobre 2009.